

12481/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 septembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 septembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 692/201 concernant des mesures restrictives en réponse à l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes